

FED 6

Une pétition présentée par les écrivains Friedrich Dürrenmatt, Kurt Marti et par l'ancien directeur de la Kunststhalde de Berne, M. Harald Szeemann, demandant la réintégration immédiate des six réalisateurs et jour-

à la liberté d'opinion reconnue par notre constitution. Nous demandons en conséquence à obtenir, et cela dans les plus brefs délais, des éclaircissements satisfaisants quant à la nature des griefs reprochés à ces six collaborateurs contre lesquels aucune faute professionnelle n'a été reconnue. Il en va du maintien de notre confiance aux autorités diti-

LICENCIEMENTS A LA TV Une attaque à la liberté d'opinion

nalistes licenciés en octobre dernier par la télévision romande a recueilli plus de 500 signatures dans toute la Suisse, dans les milieux d'intellectuels, d'artistes, d'hommes politiques et de télévision.

Cette pétition, dont la liste de signataires vient d'être close quelques jours avant le procès en diffamation des licenciés contre deux membres de la direction de la TV romande (le 6 et 7 février à Genève), proteste en outre contre les circonstances des licenciements, qualifie ceux-ci d'attaque contre la liberté d'opinion et demande des éclaircissements à la télévision.

Outre les trois personnalités citées plus haut, constituées en comité de soutien, la pétition a notamment recueilli les signatures des écrivains ou poètes Denis de Rougemont, Jean Cattat, Claude Frochaux, Georges Haldas, Ludwig Hohl, des gens de théâtre, artistes ou comédiens Charles Joris, Alain Krupp, Monique Mani, Gaby Marchand, Lova Golovitchiner et des Colombini, des peintres, sculpteurs ou dessinateurs Emile Chambon, Albert Chavaz, Hubert Quozol, Henri Piresse, Urs, Jean Lecoultré, du conservateur du musée d'art et d'histoire de Genève Maurice Piazolla, du président du mouvement populaire des familles Jean Quozol, de Roland Beguelin, ainsi que des conseillers nationaux Arthur Villard, Pierre Gassmann et Roger Dafflon.

Gravité

La pétition a la teneur suivante: «La direction de la télévision romande a expulsé six collaborateurs le mercredi 27 octobre. Nous estimons que la procédure dictatoriale qui a présidé à nos expulsions (intervention d'huissier et de gardes sécuritas, blocage du central téléphonique, changements de serrures, apposition de scellés sur les bureaux, interdiction de retourner dans les locaux) est incompatible avec les principes en vigueur dans un pays démocratique.

Devant la gravité de la procédure employée, ainsi que des accusations portées, nous tenons aujourd'hui à affirmer qu'il s'agit là d'une attaque inadmissible

geantes de la télévision romande. La réintégration immédiate et sans conditions des licenciés apparaît comme une nécessité de plus en plus impérieuse. D'une part, partis politiques, syndicats et associations ont dénoncé l'absence de raisons valables justifiant les renvois. D'autre part, ce licenciement prive du jour au lendemain la télévision et son public de six collaborateurs qui, à des titres divers, participaient depuis plusieurs années à la promotion de programmes plus ouverts, plus imaginatifs, plus exigeants et plus respectueux des aspirations réelles du public.»

DÉFENSE MILITAIRE ET SERVICE CIVIL Alternative nécessaire

L'initiative récemment déposée au Palais fédéral devrait inciter le Conseil fédéral à passer à l'action en matière de création d'un service civil. Depuis des décennies, le Département militaire fédéral s'est occupé de cette question délicate, sans cependant avoir réussi à proposer une solution concrète.

A plus d'une reprise, l'ancien chef du Département militaire, Karl Kobelt, avait informé la commission militaire sur les travaux préparatoires qui étaient menés dans l'immédiat après-guerre pour résoudre la question d'un éventuel service de remplacement pour objecteurs de conscience. Il fallut se rendre compte qu'un règlement de la question ne pouvait intervenir qu'une fois la Constitution fédérale modifiée. La question du service militaire et du service civil met-

tant en jeu des éléments essentiels de notre vie nationale, on a toujours cherché à éviter une confrontation directe.

Esquive

Au cours de ces dernières années, il est apparu cependant qu'on ne saurait esquiver la question plus longtemps. En novembre 1970, lors d'un séminaire au château de Lenzenbourg, le chef du Département militaire actuel, le conseiller fédéral Gnägi a exprimé un point de vue très positif à l'égard d'un règlement de la question du service civil. Il a approuvé l'action des maîtres du gymnase de Münchenstein — qui sont à l'origine de l'initiative — et il a qualifié d'utile contribution à clarifier la situation. Depuis, le DME a analysé, de concert avec le «Forum helveticum» les divers aspects d'une révision de l'article 18 de la Constitution («Tout Suisse est tenu au service militaire»)

Convaincus

Il faut relever que les auteurs, ces professeurs du degré secondaire de la commune bâloise de Münchenstein précisément, sont des partisans convaincus de la défense militaire, élément essentiel de notre indépendance, cela par opposition avec certains objecteurs de conscience. Leur souci, c'est de créer une alternative pour ceux qui refusent toute incorporation militaire pour des raisons de croyance et de conscience dignes d'être respectées dans une démocratie. Sans équivoque, l'initiative de Münchenstein maintient le principe de l'obligation générale de servir et ne propose un service civil qu'en tant qu'alternative que peut choisir le citoyen qui ne peut accepter de remplir ses obligations militaires pour des raisons de conviction ou de conscience. L'organisation du service civil ne doit pas être soumise à l'armée. Ceux qui y

voient doivent — en conformité avec l'article 2 de la Constitution — être engagés dans l'intérêt général de la Confédération, leurs prestations de service devraient être au moins équivalentes au service militaire. Un choix entre service civil ou service militaire ne peut se faire cependant en toute liberté, le service civil n'étant expressis verbis qu'une exception à la règle.

Pas facile

La réalisation de cette proposition ne sera guère facile, elle est en effet marquée par une certaine contradiction interne. En dépit des inévitables difficultés qui surgiront, il faut arriver à ce que ne soient plus livrés à la condamnation les jeunes gens — une minorité — qui rejettent le service armé pour des raisons respectables. Cela nécessitera une élaboration soignée des critères qui doivent permettre d'établir les mobiles animant les objecteurs pour raisons de conscience et de conviction.

Proposition

L'initiative a été déposée sous forme d'une proposition conçue en termes généraux. Elle sera l'occasion, pour le Parlement, de se saisir du problème du service civil et, s'il se déclare d'accord avec l'initiative, de mettre au point un article correspondant qui devra être soumis au peuple et aux cantons, une fois accepté par les deux Chambres.

Les questions qui se poseront d'abord aux Chambres, si celles-ci entrent en matière, il faut bien se le dire, touchent d'abord à la notion du service qui, jusqu'ici, comprenait exclusivement le service militaire et qu'il conviendrait le cas échéant de remplacer par la notion de service comprise d'une manière générale. Les travaux de révision prendront certainement beaucoup de temps.

UN JOURNAL DISPARAIT

Un journal disparaît, un peu comme si une tête giclait d'un tronc. La «Gazette Littéraire», supplément hebdomadaire de la «Gazette de Lausanne» cesse de paraître. Frank Jetterand, rédacteur de ce supplément depuis 1949, est licencié. Un support d'expressions nouvelles, ouvertes, intelligentes, s'en va en fumée (l'establishment s'hallucine comme il peut).

Impasses

On peut parler des causes, en parler longuement, avec intégrité, ha! ha! on peut écouter les voix des responsables de la Gazette de Lausanne, ou celles des statisticiens, ou celles des personnes conscientes de leurs devoirs et résolues devant l'avenir» etc. On connaît le cliché sporadique: concentration de presse, impasses financières, absorption...

Il est quand même significatif de constater que, toujours, ce sont les défenseurs de la culture et de l'expression qui sont éliminés les premiers. D'abord les journaux, ensuite, sous d'autres prétextes, les êtres eux-mêmes. En tous pays. Ce qui au-

Chronique de l'alchimiste

vous regarde, les pieds sur la table. Il vous dit le fond de sa pensée.

L'éthique de ce monde: produire ou crever. C'est grave; la suppression de la Gazette littéraire (dans la forme que lui avait donnée Jetterand) dénote le malaise. La sclérose, l'angoisse dépourvue d'imagination d'une machine qui nous dépasse (mais que

nous entretenons par faiblesse) d'une machine qui nous dépasse au-delà de toute politique. L'esprit succombe. Certains croient le trouver dans une certaine tradition: la hargne avec laquelle ils s'y accrochent devient malade.

Risques

Je cite Jetterand, dans son adieu aux lecteurs: «Nous avons souvent pris des risques en révélant des changements dans les arts et les mœurs, qui paraissent aujourd'hui banals, mais qui surprirent certains de nos lecteurs. N'est-ce pas la vocation du journalisme? S'appuyer sur une connaissance suffisamment approfondie du passé pour se lancer dans l'aventure?»

Trinité

Seulement, on ne peut pas être spéculateur, penseur et radoteur telle une Trinité. Hélas! ceux-la «pensent» notre monde». De faculté d'anticipation, il n'en a aucune. C'est de leur faute si la machine cassera. Faculté d'anticipation...

Pour compenser leur manque d'intelligence et d'imagination, les mécanos de la pensée essaient en vain d'antidoter la réflexion. Il y a plusieurs moyens d'enlever la liberté de la presse. Entre autres: «concentrer», supprimer des suppléments. Pas seulement enfermer dans des asiles, mais aussi, couper tout support public d'expression, et pour ce faire, les alibis sont nombreux.

Solidarité

88 signataires se sont solidarisés avec Jetterand. Tous, honteusement, ne sont encore pas péripatéticiens d'expression! L'expression ira ailleurs, par la force des choses, sur des cailloux, sur des arbres ou sur des tracts, ou sur les nuages qui se tiennent bien de tout cela, les nuages.

L'alchimiste.

ACCIDENTS plus nombreux

Lors des 75 946 accidents de la circulation routière que les polices cantonales ont signalé l'année dernière, 36 800 personnes ont été blessées et 1 711 tuées. Le nombre des accidents a donc augmenté une fois de plus mais dans une mesure moindre que les deux années précédentes.

Effets

Les multiples mesures de prévention routière paraissent quand même avoir certains effets à la longue. Au cours des dix dernières années, le total des accidents a certes augmenté de 36 %, celui des morts de 27 % et celui des blessés de 9 %, mais il faut tenir compte, d'autre part, que l'effectif des véhicules à moteur s'est agrandi dans le même temps de 79 %, passant ainsi de 988 000 à 1 765 000 unités.

Les causes les plus fréquentes d'accidents mortels imputables aux conducteurs sont: la vitesse inadéquate aux conditions de la route et du trafic ou à la visibilité, en particulier dans les tournants et les tronçons droits à l'extérieur des localités, l'inobservation du droit de priorité, des dépassements téméraires, l'inattention, le fait de rouler à gauche ou de couper les virages. Dans la plupart des cas, les piétons adultes se sont engagés imprudemment sur la route ou l'ont traversée sans prendre toutes les précautions voulues, alors que les enfants ont débouché sur la route et courant. L'abus de boissons alcooliques a de nouveau joué un rôle de plus néfastes. En effet, 230 personnes ont perdu la vie lors d'accidents dans

DISNEE DU SAMEDI 29 JANVIER 1972
HOTEL DU GOLF A CRANS-SUR-SERRE

L'ESCRITEAU
tempéré par une onctueuse sauce tartare

Pour un départ fulgurant, une accente éclatante des filets
LA BISQUE D'EGREVISSES DE LA NAVIZENCE
LES LANGOUSTINES, CREVETTES ET HOMARDS GRILLÉS
arrosés du beurre fondu de Corbière

Pour l'alliance savoureuse de l'œuf et des lacs
LA HAUTE FRITURE D'HUITRES DE BELON, DE CALMARS ET DE GRENOUILLES
tempérée par une onctueuse sauce tartare

Pour la joie du palais et la minceur
LE TOAST DE SAUMON FUME CHAUD, PARCI AU CAVIAR DE LA CASPIENNE
LE SUAVE FEUILLETÉ DE FOIE GRAS
à la périgourdine

Pour la suavité et du raffinement
LES DELICATS FILETS DE BAUDROIE, DE TURBOT ET DE SOLE
à la façon dieppoise

Pour maintenir la coutume du terroir
LES SOUFFLES AU JAMBON DE GHERMIGNON ET
LES GREFFES VALAISANNES DE TRADITION

Pour croquer et renouveler l'appétit
LE SORBET AU CHAMPAGNE VIEUX MILLESIME

Pour la recherche sensible et conquérante
LES FONDS D'ARTICHAUTS FOURRÉS AU RIS DE VEAU
ET LE HARDI VOL AU VENT D'AMOURIETTES

En signe d'opulence naturelle et bonhomie
LES SUPRÊMES DE CAILLES, PIEDREUX ET FAISANS
ET LEUR ENVIRONNEMENT AGRESTE, CHAMPÊTRE ET SYLVESTRE

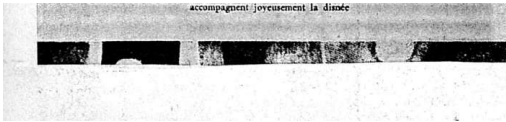
Et pour contempler les richesses envoltées
LE PARFAIT GLACE AUX FRAIMBOISES DU VALAIS
Les Mignardises

Le Café noir et brillant
La Fine Champagne Rémy Martin V.S.O.P.
Les Elixirs de nos Alambics

Les Champagnes des grandes marques et les fins Nectars du Haut-Rhône

Le repas des fauves





lesquels étaient impliqués des conducteurs ou des piétons en état d'ébriété.